

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN SEANCE DU 05 JUIN 2018

Étaient présents : MM. Daniel CHAMAILLARD, Gérard THOMAS, Pascal LESEURRE, Félix BOIN, Mmes Véronique PHANSAVATH, Hélène MOMMESSIN, Agnès AUDOUX, M. Louis BASCHET, Mme Lydie ESKENAZY, M. Jean-Pierre FAURY, Mmes Brigitte FROMOND, Karine LEROY, M. Michel THIEBAULT, Mmes Stéphanie VIEUX, Charlotte YOU,

Absents représentés : M. René BUSSINGER représenté par M. Michel THIEBAULT, M. Jacques CORPECHOT représenté par M. Gérard THOMAS

Absents excusés : M Thierry GRONDIN.

L'an Deux Mil dix-huit et le cinq juin à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 Mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel CHAMAILLARD, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Lydie ESKENAZY

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2018

Approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR :

1. Délégation du service public de l'assainissement – Contrat de concession du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2028.
2. Service Assainissement de la commune : Décision modificative
3. Service Assainissement de la commune : Mise à jour de la taxe
4. Tirage au sort du jury criminel 2019
5. Affaires diverses

1. Délégation du service public de l'assainissement – Contrat de concession du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2028

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 55 – 2017 du 7 novembre 2017, concernant le choix du mode de gestion du service public de l'ASSAINISSEMENT, décidant de choisir la Délégation de Service Publique comme mode de gestion pour une durée de délégation de dix ans.

La commission de Délégation de Service Public a retenu l'unique candidat qui s'était présenté. Tous ces éléments sont dans le rapport qui a été établi par M. le Maire.

Considérant :

- Le rapport d'analyse de l'offre du 22 mars 2018 ;
- L'avis favorable de la commission de délégation de service public en date du 22 mars 2018 ;
- L'exposé du rapport du Président en date du 15 mai 2018 qui a été communiqué il y a plus de 15 jours ;

- Le tarif proposé par la SAUR après négociations :

- Abonnement = 10,00 € HT /an
- Part proportionnelle = 0,2027 € HT /m³

Soit un coût annuel de 34,32 € HT pour 120 m³ (hors redevances, communale et de l'agence de l'eau).

Cette augmentation sera compensée par une baisse de 0,32 €/m³ de la surtaxe communale. En effet certaines charges de la commune sont transférées au délégataire. Les factures feront maintenant apparaître les montants qui seront encaissés par la SAUR pour leur rémunération directe des dépenses du service, sous la rubrique délégataire.

Sur la base de 120 m³ le prix au m³ TTC restera inchangé à 2,25 € TTC par m³.

M. le Maire demande, d'approuver le rapport et l'avis de la Commission de Délégation de Service Public, d'approuver le rapport que je vous ai présenté, de décider de confier à la société SAUR pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} juillet 2018, le contrat de délégation du service public de l'assainissement, aux conditions présentées, l'autorisation de signer le contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes (l'inventaire des biens, le règlement du service, le plan de renouvellement, le bordereau des prix, le compte d'exploitation prévisionnel, les attestations d'assurance, l'offre de la SAUR) pour une durée de dix ans, courant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2028 inclus dont tous les conseillers ont pu prendre connaissance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve les rapports de la Commission de délégation de Services Publics et du Maire pour confier la gestion du service public de l'assainissement à la société SAUR aux conditions économiques et financières décrites dans son offre, autorise M. le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public et ses différentes annexes (l'inventaire des biens, le règlement du service, le plan de renouvellement, le bordereau des prix, le compte d'exploitation prévisionnel, les attestations d'assurance, l'offre de la SAUR) pour une durée de dix ans, courant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2028 inclus.

Le dispositif de la présente délibération fera l'objet d'un avis d'attribution au BOAMP et d'une insertion dans une publication locale et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. Service Assainissement de la Commune – Décision modificative

Suite à une erreur matérielle, il convient de prendre une décision modificative pour ouvrir des crédits supplémentaires sur le compte 1687 emprunts « remboursement Avances Agence de l'Eau Seine Normandie ». M. le Maire propose de réduire le compte 2315 de 360.00 euros pour le compte 1687.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve cette décision modificative.

3. Service Assainissement de la commune – Mise à jour de la taxe

M. le Maire rappelle que la procédure de délégation du service public de l'assainissement a permis de négocier un contrat avantageux pour la qualité et la sécurité du service.

Les factures feront maintenant apparaître les montants qui seront encaissés par la SAUR pour leur rémunération directe des dépenses du service, sous la rubrique délégataire.

La commune n'ayant plus à prendre en charge ces dépenses, il est utile de baisser le montant de la redevance d'assainissement pour maintenir le prix de l'assainissement à son niveau actuel.

Considérant les tarifs qui seront appliqués par le délégataire à partir du 1^{er} juillet 2018 et pour maintenir le prix total du service de l'assainissement à 2,25 € TTC/m³ sur la base de 120 m³, M. le Maire propose de maintenir l'abonnement à 7,62 € par an et de diminuer la redevance proportionnelle de 1,00 € à 0,68 €/m³

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, de maintenir la part fixe de la redevance à 7.62 €, de fixer la redevance proportionnelle au volume consommé de 0.68 €/m³, d'appliquer ces modifications sur les factures émises à compter du 1^{er} juillet 2018.

4. Tirage au sort du jury criminel 2019

Ont été tirées au sort les personnes suivantes :

Mme Sophie BARBIER	- 48 Rue de Paris
Mme Carine RUIZ	- 8 Bis Grande Rue
Mme BAILLY Monique épouse DI MEO	- Chemin des Avernoes

5. Affaires diverses

- **Sente du Pré Aubry** : M. le Maire annonce que le marché pour la réalisation des travaux de voirie, a été dénoncé par la Société COLAS, car l'acceptation n'a pas été notifiée dans le délai des 120 jours.
Un devis du Cabinet Greuzat de 3 593.98 € a été signé afin de relancer le marché. Le devis initial était de 17 668.46 €
- **Vente de terrain communal « Sente de la Clotée » - AK 58**
M. Le Maire informe le conseil municipal, qu'il a été demandé une estimation auprès d'agences afin de connaître la valeur du bien. Celui-ci a été estimé à 90 000 € par l'agence AVANZINI Immobilier et à 95 000 € par l'agence ORPI.
Suite au comparatif effectué sur internet avec des terrains en vente actuellement sur la commune, plusieurs conseillers ont demandé de réfléchir pour la mise en vente de celui-ci, au prix de 110 000 € net vendeur après déduction de la parcelle servant à l'élargissement de la Sente de la Clotée.
- M. le Maire informe le conseil municipal, que dans un courrier du 25 avril 2018, M. Franck RIESTER, Député de Seine et Marne, rappelle sa détermination et son engagement à soutenir l'émergence sur notre territoire de zones d'activités. Ainsi après avoir pris contact avec la Présidente de la CCPC, celle-ci décide avec la décision de la commission d'aménagement d'inscrire notre zone d'activité dans le SCOT.
- Une prochaine commission plénière aura lieu le mardi 12 juin 2018 à 20h00, concernant l'aménagement du territoire.
- Mme Hélène MOMMESSIN informe le conseil municipal, que l'inspection d'académie a émis un avis favorable pour le retour à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée 2018 - 2019.
- M. le Maire informe le conseil municipal, qu'il a reçu les statistiques de la gendarmerie 2016 et 2017, concernant les interventions sur notre commune.
- M. Louis BASCHET informe le conseil municipal, que la commission Jeunesse et Loisirs, s'est réuni afin d'étudier la mise en place d'un parc de jeux pour enfants sur notre commune et demande à la commission des finances le budget qui pourrait être accordé, et à la commission travaux une estimation pour la mise aux normes du terrain.
- M. le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 19 juin 2018.
- Mme Véronique PHANSAVATH informe que la prochaine commission de sécurité, en accord avec les membres de celle-ci, aura lieu le 07 juillet 2018 à 9h30 au lieu du 16 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h40.